

Accueil du jeune enfant porteur de handicap en milieu ordinaire en Gironde

Le partenariat girondin entre la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Général et la Mutualité Sociale Agricole autour de la petite enfance s'est concrétisé par un Schéma Départemental de l'Accueil du Jeune Enfant : 2007-2010.

Dans leur volonté de favoriser l'accès aux modes d'accueil pour tous, en particulier pour ceux pour lesquels cet accès est difficile, les trois institutions ont créé la cellule ressource Handicap-PMI pour soutenir les parents dans leur demande d'accueil de leur enfant en situation de handicap et les professionnels (personnel des établissements d'accueil et assistants maternels). Un groupe interinstitutionnel s'est également formé pour améliorer le recueil et l'analyse des données portant sur l'accueil de l'enfant porteur de handicap.

En effet, nous disposons de très peu d'informations quantitatives sur ce jeune public. Sur le plan national, la première difficulté réside dans la définition du handicap. Eric Plaisance¹ analyse que les données disponibles reposent sur des sources et des définitions du handicap différentes et dispersées. S'ajoute à cela la difficulté de diagnostiquer le handicap sur les premières années de vie de l'enfant.

Afin de réaliser une étude en Gironde, il a donc fallu s'entendre sur une définition du handicap (Cf. Encadré « Définition du handicap » p.4).

Sur la Gironde, quelques données sont disponibles²

- 659 enfants de moins de 6 ans sont bénéficiaires de l'AEEH³, répartis de la manière suivante : 325 dans la CUB et 334 hors CUB.
- 181 familles⁴ ayant au moins un enfant de moins de 6 ans bénéficient de l'AEEH et de la PAJE liée au mode de garde⁵.

¹ Petite enfance et handicap, dossier d'études, mars 2005, Université Paris V

² Données extraites au 31.12.2008

³ Allocation d'Education pour Enfant Handicapé (590 au 31.12.2009)

⁴ Il n'est pas possible de savoir si c'est pour l'enfant bénéficiaire de l'AEEH qu'est également versée la prestation PAJE

CUB = Communauté Urbaine de Bordeaux

Ainsi a été lancé, en janvier 2010, un premier état des lieux de l'accueil des enfants de moins de 6 ans porteurs de handicap (Cf. ci-dessous « La méthode employée ») à l'échelle du Département, à la fois auprès des établissements à compétence petite enfance et chez les assistants maternels. L'objectif est donc d'évaluer l'accueil de ce public en milieu ordinaire afin d'en améliorer la connaissance et de favoriser cet accueil.

LA METHODE EMPLOYEE

Pour les deux modes d'accueil étudiés, l'étude se présente sous forme d'un même tableau de recueil (Cf. « Caractéristiques étudiées » p 4).

- Pour les établissements d'accueil, ce tableau a été envoyé directement à l'ensemble des directeurs d'établissement du Département. Toutefois, pour ce mode d'accueil, un niveau d'analyse plus poussé a été réalisé avec l'envoi d'un questionnaire en plus (Cf. « Données du questionnaire pour les établissements d'accueil » p 4).

- Pour les assistants maternels, ce sont les équipes de PMI⁶ de circonscription (puéricultrice et médecin de secteur) qui ont renseigné le tableau de recueil selon leur connaissance. Vers ces professionnels accueillants, l'étude est davantage une première estimation.

La méthode de recensement de l'accueil chez les assistants maternels porte uniquement sur la connaissance que peuvent en avoir les professionnels de PMI. Ensuite, l'échantillon recueilli ne permet pas une analyse quantitative significative du fait de sa petite taille. C'est pourquoi cet article développe les résultats pour les établissements d'accueil. Les principaux résultats de l'accueil chez les assistants maternels sont repris dans « Résultats pour les assistants maternels de Gironde » p 3-4.

⁵ Prestation Accueil Jeune Enfant liées à l'emploi d'un assistant maternelle ou d'une garde à domicile, ou complément de libre d'activité

⁶ Protection Maternelle et Infantile

Résultats pour l'ensemble des modes d'accueil étudiés en Gironde

- 63% des établissements d'accueil ont répondu
- Les 37 circonscriptions du Département ont renvoyé le tableau de recueil pour les assistants maternels.

Bien que l'étude ne soit pas exhaustive, elle permet de recenser 199 enfants de moins de 6 ans en situation de handicap accueillis en établissement petite enfance ou chez un assistant maternel sur l'année civile 2009 (dont 25% d'entre eux sont accueillis sur la commune de Bordeaux).

RESULTATS POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE GIRONDE

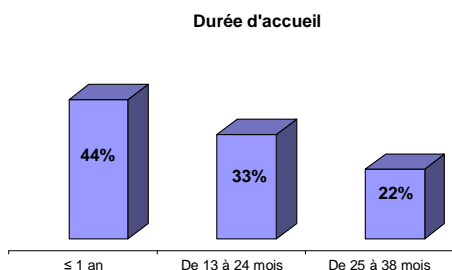
Cette étude permet un premier état des lieux de l'accueil dans les établissements d'accueil à compétence petite enfance du Département. En Gironde, ils sont au nombre de 281 établissements⁶ et 177 d'entre eux ont répondu à l'étude (soit 63%). L'enquête n'est donc pas exhaustive mais les établissements répondants sont représentatifs de l'offre d'accueil du Département (en terme d'implantation géographique et de type d'offre d'accueil).

Les enfants accueillis

Selon l'étude, on apprend qu'il y a au moins 161 enfants porteurs de handicap accueillis sur l'année 2009 en Gironde. On peut s'imaginer que c'est un minimum, du fait que tous les établissements n'ont pas répondu.

- **Handicap connu ou non?** Les professionnels accueillants ont découvert le handicap pendant l'accueil de 44% des enfants accueillis en 2009, soit 56% des enfants sont accueillis avec un handicap avéré dès leur arrivée.

- **Durée** (Sur 54 enfants)⁸ :



La durée moyenne d'accueil est de 17 mois.

⁷ Au 31.12.2009

La moitié des enfants ont été accueillis entre 15 et 16 mois.

- **Age des enfants** (Sur 54 enfants) :

L'âge des enfants accueillis varie de :

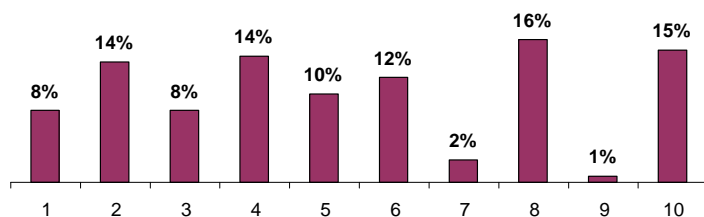
. 2 à 49 mois à l'arrivée, 50% des enfants ont alors moins de 25 mois.

. 20 à 66 mois au départ, 50% des enfants ont alors moins de 38 mois.



- **Fréquence⁹** : 66% des 161 enfants accueillis le sont pour 1 à 6 demi-journées par semaine.

Répartition des enfants en fonction de leur fréquence habituelle d'accueil (en demi-journée/semaine)



La fréquence de l'accueil (demi journée par semaine) est fortement corrélée avec le type d'offre d'accueil. La fréquence et la durée d'accueil ne varient pas entre les enfants dont le handicap est connu dès le début de l'accueil et ceux dont le handicap est révélé plus tard.

Les établissements qui accueillent

- Sur les établissements d'accueil répondants (177),

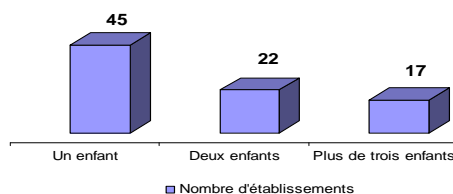
- 98 déclarent avoir accueilli au moins un enfant handicapé entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2008
- 84 déclarent avoir accueilli au moins un enfant handicapé sur l'année civile 2009.
- 110 établissements ont accueilli au moins un enfant handicapé entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2009

⁸ Les estimations faites reposent sur un échantillon de 54 enfants correspondant aux enfants à la fois accueillis en 2009 et partis de l'établissement courant 2009

⁹ Nombre de demi-journée par semaine

La majorité des établissements accueillants en 2009 (84) accueille un seul enfant. Toutefois, 39 établissements ont accueilli plus d'un enfant au cours de l'année 2009 dont 17 en ont accueilli plus de trois sur l'année.

Nombre d'enfants accueillis sur les 84 établissements accueillants en 2009



- Qu'est-ce qui facilite cet accueil ?

Pour ceux qui ont accueilli : L'analyse montre que la taille de l'établissement (en nombre de places d'accueil), le type de professionnel¹⁰ ou le type de gestionnaire, n'expliquent pas qu'un établissement ait plus de probabilité d'accueillir un enfant porteur de handicap.

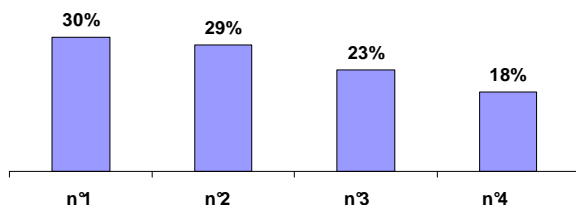
L'étude ne permet pas non plus de voir une corrélation entre le fait d'avoir accueilli dans le passé et l'accueil de ce jeune public aujourd'hui car elle interroge uniquement sur cet accueil depuis 2007. D'où une réactualisation nécessaire de l'étude afin d'obtenir une vision rétrospective.

Pour les 21 établissements qui ont été sollicités courant 2009 et n'ont pas pu répondre à la demande, les raisons sont :

- pas de places disponibles au moment de la demande (6 établissements)
- abandon de la demande par les parents ou autre solution trouvée (6 établissements)
- pas assez de personnel ou de moyens financiers (5 établissements)
- équipe pas prête pour cet accueil ou handicap trop lourd (4 établissements)

Les attentes des professionnels

Attentes des professionnels accueillants



A la question « Quelles sont vos attentes afin de « faciliter » l'accueil d'enfants porteurs de handicap ? », les professionnels dressent quatre niveaux d'amélioration :

¹⁰ Cf. encadré « Données du questionnaire pour les établissements d'accueil »

n1. Un accompagnement et soutien à la réflexion en amont, pendant et après l'accueil par des professionnels spécialisés (par exemple : recourt ponctuel à un psychologue, psychomotricien, médecin, ...). Ils demandent également qu'un « spécialiste du handicap » puissent les aider pour accompagner les parents pour ne pas « être dépourvu ».

n2. Le deuxième thème d'amélioration évoqué est celui du travail en lien avec l'ensemble des personnes en charge de l'enfant. Des termes comme « une meilleure coordination/collaboration », « une meilleure communication », « plus d'échanges » « travail partenarial », « concertation »... sont souvent employés.

n3. Plus de moyens est le troisième thème le plus souvent cité. C'est aussi le plus large.

- Dans les **besoins de moyens humains**, ils font référence à l'assouplissement en terme de taux d'occupation, en terme d'encadrement, faciliter l'augmentation du personnel au moment de cet accueil et plus de personnes spécialisées.

- Dans les **besoins financiers et matériels** : **financiers** pour un soutien à l'établissement lorsqu'il accueille un enfant porteur de handicap (compenser la mobilisation d'un personnel pour cet enfant), subvention, ... ; **matériels** pour pouvoir adapter l'établissement, son organisation et son équipement à l'arrivée d'un enfant porteur d'une déficience et investir dans du matériel adapté au besoin de l'enfant si nécessaire.

n4. La formation des professionnels accueillants autour de l'accueil de l'enfant porteur de handicap et sur le(s) handicap(s) (« pour avoir des connaissances médicales », « typologie de handicaps », « conseils techniques », ...) est très souvent demandée.

RESULTATS POUR LES ASSISTANTS MATERNELS DE GIRONDE

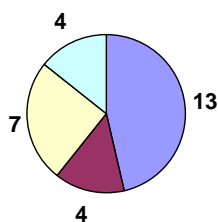
- Les équipes de PMI de circonscription ont connaissance de l'accueil de 38 enfants en 2009 chez un assistant maternel. On sait, par ailleurs, que 57 familles bénéficiaires de l'AEEH (CAF et MSA) perçoivent aussi la PAJE liée à l'emploi d'un assistant maternel.

- 24/38 enfants accueillis avaient un handicap avéré dès leur arrivée.

- La moyenne d'âge en début d'accueil est de 18 mois sur 28 observations complètes (Ci-

dessous la répartition des enfants selon leur âge à l'arrivée).

Age de l'enfant au début de l'accueil



- < 1 an
- De 13 mois à 24 mois
- De 25 mois à 36 mois
- De 37 à 48 mois
- Plus de 49 mois

- La durée moyenne d'accueil (sur 8 enfants) est de 11 mois.

L'étude montre qu'il y a au moins 38 enfants porteurs de handicap qui bénéficient de l'accueil chez les assistants maternels. Cependant, l'analyse statistique est limitée du fait de la petite taille de cette population.

Mélanie Cunin,
Chargée d'études,
OGIAPE.



Caractéristiques étudiées

- Enfant de moins de 6 ans, porteur d'au moins une déficience/trouble et accueilli dans un des 281 établissements d'accueil du jeune enfant ou chez un assistant maternel connu de l'équipe de PMI de secteur.
- Sexe ; mois et année de naissance, connu de la PMI.
- Handicap de l'enfant : caractéristiques de la déficience, diagnostic avéré ou non lors du début de l'accueil, démarche faite ou non auprès de la MDPH¹¹.
- L'accueil : Mois et année du début de l'accueil, sa durée et sa fréquence habituelle (en 1/2 journée par semaine), prise en charge autre (Modes d'accueil : assistant maternel, école, ... ; Organisme et professionnels de la santé : CAMSP, CGI, hôpital, Centre d'Audition et du langage, SESSAD, psychomotricien, psychologie, kinésithérapeute, orthophoniste, ...) ¹².

Données du questionnaire pour les établissements d'accueil

- Caractéristiques de l'établissement : Implantation géographique, nombre de places d'accueil, type d'accueil et de gestionnaire et professionnels dont il dispose (Médecin ; psychologue, psychomotricien, infirmier, puéricultrice, éducateur de jeune enfant, ...).
- Accueil d'enfants porteurs de handicap en 2007, 2008 et en 2009 ; raisons du non accueil de ces enfants si demande de ce type.
- Opinion : attentes des professionnels afin de faciliter cet accueil.

Définition du handicap

La définition permet de classer les différents types de handicap en six catégories. Elle est issue du guide barème CTNERHRI (Centre Technique National d'études et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations)

- Déficiences motrices :

Difficultés à maintenir des postures et à produire des mouvements, nécessitant un suivi spécialisé dont IMC : infirmité motrice cérébrale

- Déficiences sensorielles :

Auditives : déficit auditif avéré (D.S.A.) nécessitant une prise en charge spécialisée.

Visuelles : déficit visuel avéré (D.V.S) induisant des difficultés pour manipuler, s'orienter, cheminer.

- Déficiences psychiques :

Troubles de la relation, troubles de la communication verbale et non verbale (gestuelle, mimiques...), troubles du comportement (ex : stéréotypies...)

Ces troubles, quels qu'ils soient entraînent chez l'enfant un rapport inadapté à son environnement immédiat, entravent son intégration, et nécessite une prise en charge spécialisée.

- Déficiences intellectuelles et cognitives :

Retard dans l'acquisition du langage, troubles de l'attention, difficultés de mémorisation et d'apprentissages, nécessitant une prise en charge spécialisée.

Troubles d'origine génétique dont la Trisomie 21.

- Polyhandicap :

Handicap grave avec déficience motrice et déficience mentale sévère, entraînant une restriction extrême de l'autonomie.

- Maladie chronique invalidante :

Ex : Mucoviscidose / Epilepsie / Diabète...

Le problème de santé entraîne un retentissement important dans la vie quotidienne de l'enfant et de lourdes contraintes pour la famille, ce qui nécessite la mise en place de moyens particuliers.

¹¹ Maison Départementale des Personnes Handicapées

¹² CAMSP : Centre d'Action Médico Sociale Précoce
SESSAD : Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile comme le CAL (Centre d'Audition et du Langage)

CGI : Centre de Guidance Infantile